

De: Accès à l'information - Chaudière-Appalaches
Envoyé: 1 novembre 2024 10:33
À:
Objet: RE: 200881602_informations sur un terrain
Pièces jointes: Documents transmis_557, boulevard Renault, Beauceville.pdf; Avis de recours.pdf

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 octobre dernier, concernant la propriété sise au 557, boulevard Renault à Beauceville – Lot 3 488 061.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de la Chaudière-Appalaches /MF
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

1 Identification		
Date de l'intervention : 2019-11-28	Heure de début : 10 h 54	Heure de fin : 11 h 07
Intervention effectuée par : Isabelle Gilbert		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200712563	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : PL - Neige poussée/soufflée dans la rivière Chaudière, derrière la Station de service R.M. Carrier inc., lot 3 488 061 à Beauceville.		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301436201	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7450-12-01-02903-00	N° de document : 401886635
But de l'intervention : PL - Neige poussée/soufflée dans la rivière Chaudière, derrière la Station de service R.M. Carrier inc., lot 3 488 061 à Beauceville.	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Rivière Chaudière - Station de service R.M. Carrier inc.	
	Nom usuel du lieu : N/A	
	N° du lieu : X2183047	Type de lieu : cours d'eau
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 557, boulevard Renault Beauceville (Québec) G5X 1N3	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46.213173 -70.776286	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Station de service R.M. Carrier inc.	Propriétaire	557, boulevard Renault Beauceville (Québec) G5X 1N3	Y2198715	X2183047

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description : Ciel couvert, environ -1°C		<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--	---

6 Plainte		<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 12	Nombre de photos intégrées au rapport : 12	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Isabelle Gilbert avec un appareil photo de type Finepix XP140. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-12\gilis01\7450-12-01-02903-00\2019-11-28		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--	---

8 Grille d'intervention annexée		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--	---

9 Autre pièce annexée au rapport				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre	
1	Carte	1	Carte 1 : situation des lieux 7450-12-01-02903-00 insp_2019-11-28	
2	Document	2	Annexe photo 7450-12-01-02903-00 insp_2019-11-28	

10 Équipement utilisé			
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin GPSmap 62s	

11 Échantillon			
----------------	--	--	--

12 Mise en contexte			
---------------------	--	--	--

13 Description de l'intervention			
J'arrive sur les lieux. Il n'y a personne sur place et aucun travaux en cours.			
Point GPS 1273 à 1274 (carte 1) : Je constate que la neige a été poussée vers le cours d'eau. Des traces de machinerie sont encore visibles. Des amas de neige sont entreposés dans la bande riveraine ainsi que dans le littoral du cours d'eau. La largeur de la rive impactée est environ 54 mètres (photos 1 à 12). Les arbres encore présents dans la bande riveraine sont endommagés. Je quitte les lieux.			

14 Vérification complémentaire à l'intervention			
---	--	--	--

15 Conclusion			
Des travaux d'entreposage de neige ont été réalisés dans la bande riveraine ainsi que dans le littoral d'un cours d'eau, ce qui contrevient aux articles 22 al.1 (4) et 22 al.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement			

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés			
1	Manquement :	Travaux d'entreposage de neige dans le littoral d'un cours d'eau	Degré de gravité des conséquences : Mineur
	Référence légale :	article 22 al.1 (4)	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	
	Explication :		
2	Manquement :	Travaux d'entreposage de neige dans la bande riveraine d'un cours d'eau	Degré de gravité des conséquences : Mineur
	Référence légale :	Article 22 al.2	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	
	Explication :		
1	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Atteinte à faible impact (mineur)	Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Les conséquences sont :	Complètement réversibles	
	Explication :	La neige entreposée dans le littoral d'un cours d'eau peut changer l'écoulement. Lorsque la neige sera fondue, le cours d'eau retrouvera son écoulement naturel.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Peu sensible (mineur)	
2	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Atteinte à faible impact (mineur)	Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Les conséquences sont :	Complètement réversibles	
	Explication :	La neige entreposée dans la bande riveraine écrase et casse la végétation en place. Lorsque la neige sera fondue, la végétation reprendra d'elle-même au fil du temps à la condition que l'entreposage de neige cesse.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Peu sensible (mineur)	
1	Explication :	Le cours d'eau dans ce secteur est déjà artificialisé par la pression résidentielle et commerciale.	
	Explication :	La rive est déjà artificialisé (stationnement) depuis de nombreuses années. Seule une petite bande d'arbuste est encore présente.	

16.1 Facteurs aggravants			
--------------------------	--	--	--

16.2 Facteurs atténuants			
--------------------------	--	--	--

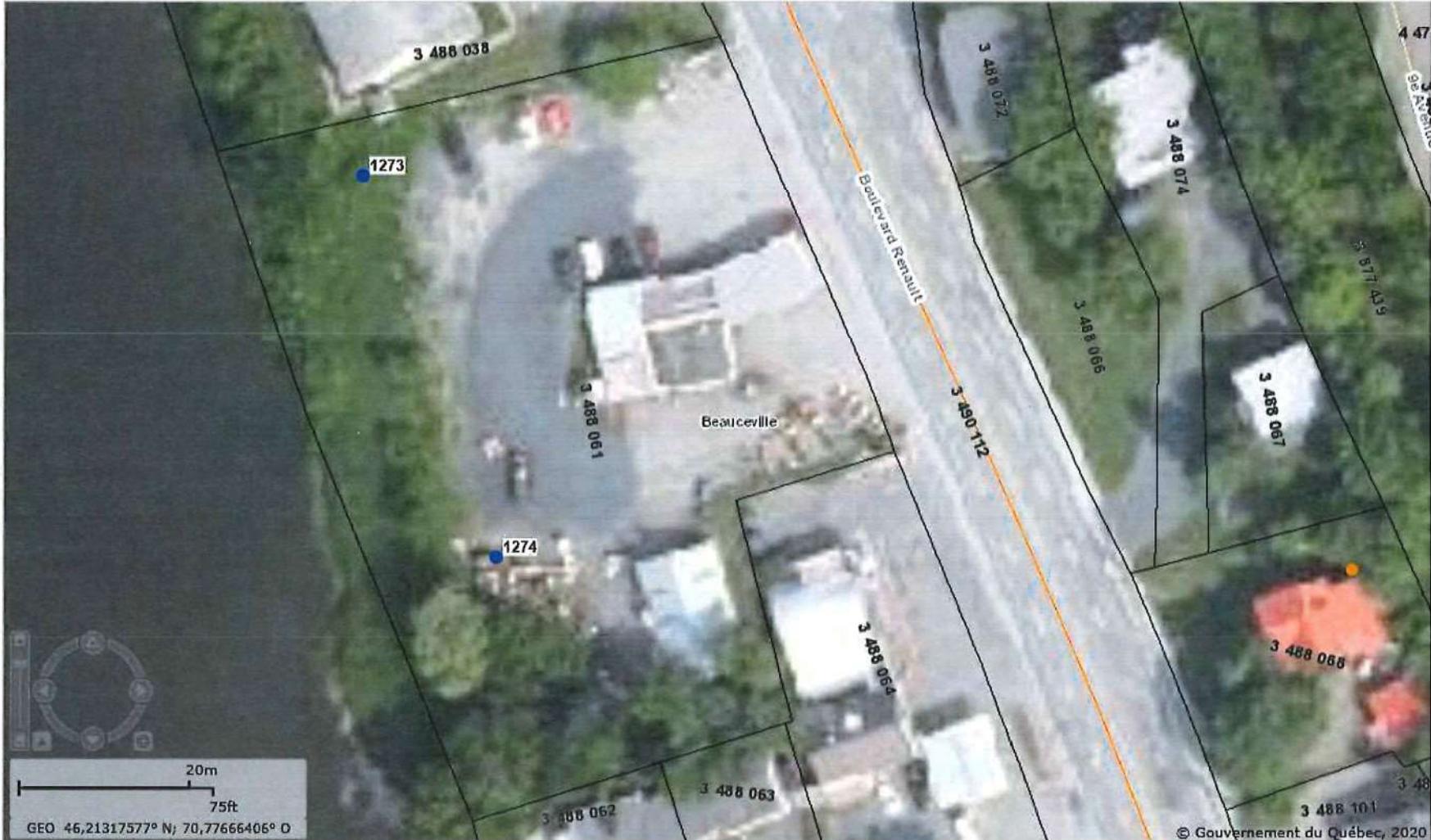
17 Recommandations			
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur			
Ainsi, je recommande de transmettre un avis de non-conformité (ANC) concernant les articles 22 al.1 (4) et 22 al.2 de la LQE. Un suivi sera réalisé au cours de l'hiver afin de s'assurer que la neige n'est plus entreposée dans la bande riveraine du cours d'eau.			
Rédigé par : Isabelle Gilbert		Fonction : inspecteur	
Signature : 		Date de signature : 2020-01-10	

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Annick Lajoie	Fonction : Chef d'équipe, secteur hydrique et naturel
Signature : 	Date : 2020-01-16
Commentaires :	

Annexe cartographique

Carte n°1 Inspection réalisée le : 2019-11-28 No de gestion documentaire : 7450-12-01-02903-00

Titre : Carte tirée de l'atlas géomatique du MELCC, situation des lieux

	<p>Produite par : Isabelle Gilbert</p>
<p>Lieu: Lot 3 488 061</p>	
<p>Date de l'orthophoto : 2015</p>	
<p>Note</p>	
<p>Orientation</p>	
	



DSCF0213.JPG
Photo 7 prise près du point GPS 1274



DSCF0214.JPG
Photo 8 prise près du point GPS 1274 en direction nord



DSCF0215.JPG
Photo 9 prise près du point GPS 1274 en direction est



DSCF0216.JPG
Photo 10 prise près du point GPS 1274 en direction est



DSCF0217.JPG
Photo 11 prise près du point GPS 1274 en direction ouest



DSCF0218.JPG
Photo 12



DSCF0207.JPG
Photo 1 prise près du point GPS 1273 en direction sud-ouest



DSCF0208.JPG
Photo 2 prise près du point GPS 1273 en direction sud-ouest



DSCF0209.JPG
Photo 3 prise près du point GPS 1273 en direction sud-ouest



DSCF0210.JPG
Photo 4 prise près du point GPS 1273 en direction ouest



DSCF0211.JPG
Photo 5 prise près du point GPS 1273 en direction ouest



DSCF0212.JPG
Photo 6 prise près du point GPS 1274 en direction ouest



Sainte-Marie, le 19 décembre 2019

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Station de service R.M. Carrier inc.
557, boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N3

N/Réf. : 7450-12-01-02903-00
401881905

**Objet : Entreposage de neige dans la bande riveraine et le littoral de la rivière
Chaudière, situé sur le lot 3 488 061 à Beauceville**

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 28 novembre 2019 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir de l'entreposage de neige dans le littoral d'un cours d'eau.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)
- Avoir réalisé un projet comportant une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, soit de l'entreposage de neige dans la bande riveraine d'un cours d'eau
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 248
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : annick.lajoie@environnement.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

... 2

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le **20 janvier 2020** un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en oeuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

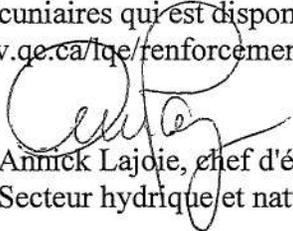
- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)
ou
- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Mme Isabelle Gilbert au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 313 ou à l'adresse courriel isabelle.gilbert@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

AL/IG/ag


Annick Lajoie, chef d'équipe
Secteur hydrique et naturel

RAPPORT DE CONTRÔLE

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction régionale : Chaudière-Appalaches
Région : Chaudière-Appalaches

1 Identification

Date de l'intervention : 2020-02-11	Heure de début : 10h 08	Heure de fin : 10h 15
Intervention effectuée par : Isabelle Gilbert		
Accompagné par : N/A		
1	Nom :	Fonction :

1.1 Demande

N° de demande :	200712563	Type de demande :	Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande :	PL-Neige poussée/soufflée dans la rivière Chaudière, Derrière la station de service R.M. Carrier inc., lot 3 488 061 à Beauceville		

1.2 Intervention

N° d'intervention :	301448570	Type d'intervention :	Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. :	7450-12-01-02903-00	N° de document :	401915415
But de l'intervention :	Vérifier que la neige n'est plus entreposée dans la bande riveraine de la rivière Chaudière.		

2 Lieu concerné par l'intervention

1	Nom du lieu : Rivière Chaudière- Station service R.M. Carrier inc.	
	Nom usuel du lieu : N/A	
	N° du lieu : X2183047	Type de lieu : Cours d'eau
	Localisation du lieu : Adresse du lieu: 557, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 1N3	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46.213173 -70.776286	

3 Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Station de service R.M. Carrier inc.	Propriétaire	557, boulevard Renault Beauceville (Quebec) G5X 1N3	Y2198715	X2183047

4 Condition météo

Description :	Précisions
Couvert	C

5 Personne rencontrée (R) / contactée ©

S.O.

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1					
2					

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	non	S. O.
Mode d'identification :	verbale	preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

6 Plainte

S.O.

7 Photo numérique

Nombre de photos prises sur le terrain : 4	Nombre de photos intégrées au rapport : 4
---	--

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Isabelle Gilbert avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix XP140. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-12\gilis01\7450-12-01-02903-00\2020-02-11

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques S.O.

#	Identifications des photos	Modifications apportées
1		

8 Grille d'intervention annexée S.O.

#	Numéro	Titre
1		

9 Autre pièce annexée au rapport

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	1-Carte: Situation des lieux
2	Document	2	Annexe photo 7450-12-01-02903-00 insp_2020-02-11

10 Équipement utilisé

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin GPSmap 62s	

11 Échantillon S.O.

#	Identification des échantillons	Nature	Type	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
1					
Duplicata des échantillons remis :			oui	non	s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :			oui	non	s. o.

12 Mise en contexte

Le 2019-11-28: inspection réalisée à la suite d'une plainte concernant des travaux dans la bande riveraine d'un cours d'eau. Lors de l'intervention, des travaux d'entreposage de neige dans la bande riveraine a été constatés.

Le 2019-12-19: Un ANC a été transmis au propriétaire (ANC 401881905).

Une inspection de suivi a été recommandée afin de s'assurer que la neige ne sera plus entreposée dans la bande riveraine du cours d'eau.

13 Description de l'intervention

J'arrive sur les lieux. Il n'y a pas de travaux en cours.

Points GPS 1317 à 1318 (carte 1): Je n'observe aucune nouvelle neige entreposée dans la bande riveraine du cours d'eau (photos 1 à 4). La neige est poussée sur la limite de terre battue du stationnement.

Je quitte les lieux.

14 Vérification complémentaire à l'intervention S.O.

--

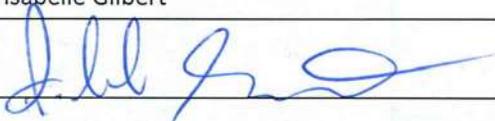
15 Conclusion

La neige n'est plus entreposée dans la bande riveraine du cours d'eau.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		S.O.
1	Manquement : Référence légale :	Degré de gravité des conséquences :
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Explication :	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Les conséquences sont : Explication :	Gravité objective du manquement de catégorie :
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Explication :	

16.1 Facteurs aggravants		S.O.
	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :	
	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	
	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.	
	Autre facteur aggravant à considérer :	

16.2 Facteurs atténuants		S.O.
	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels. .	
	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels. .	
	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir	
	Autre facteur atténuant à considérer :	

17 Recommandations	
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.	
Rédigé par : Isabelle Gilbert	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2020-03-25

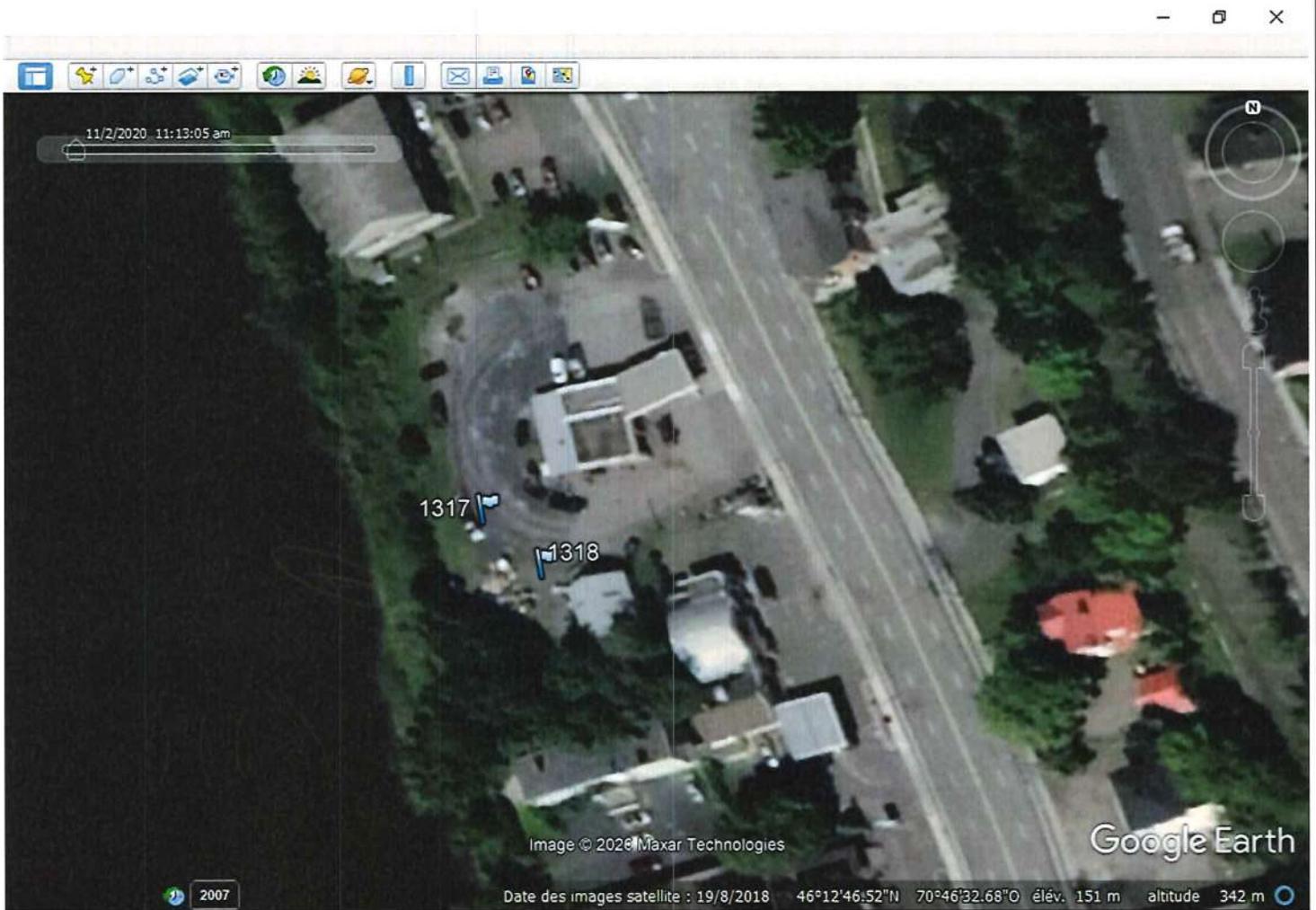
18 Vérification du rapport d'intervention		S.O.
Approuvé par :	Fonction :	
Signature : 	Date : 25-03-2020	
Commentaires :		

Annexe Carte

Date de l'inspection : 2020-02-11

No de gestion documentaire : 7450-12-01-02903-00

Carte	
No : 1	Titre : Situation des lieux



Réalisé par : Isabelle Gilbert	Note :
Lieu : Lot 3 488 061 557, boulevard Renault à Beauceville	

Annexe photos

Date de l'inspection : 2020-02-11

No de gestion documentaire : 7450-12-01-02903-00

Photo no : 1

Fichier : DSCF0337.JPG

Description :

Prise près du point GPS 1317 en direction ouest



Photo no : 2

Fichier : DSCF0338.JPG

Description :

Prise près du point 1317 en direction nord



Photo no : 3

Fichier : DSCF0339.JPG

Description :

Prise près du point 1318 en direction sud-ouest



Photo no : 4

Fichier : DSCF0340.JPG

Description :

Prise près du point 1318 en direction ouest

